



25 -01- 1995

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale  
de l'Organisation des Etudes

Service  
Guidance P.M.S.

A Mesdames les Directrices  
et Messieurs les Directeurs  
des Centres psycho-médico-sociaux  
de la Communauté française.

Références à rappeler dans la réponse :

IV/BG/BG/95

18731

A25

Instruc. 95 /3

Objet: Commandes annuelles - Exercice 1995.

J'ai l'honneur de vous informer que dorénavant,  
le service de Guidance P.M.S. ne se chargera plus de certaines  
commandes groupées en faveur des Centres P.M.S.

Sont concernées les commandes relatives aux  
documents suivants:

- Enveloppes et papier à lettres;
- Formulaires "G1" à "G18";
- Dossiers médicaux (4 types);
- Formulaires PMS 4, PMS 9 et PMS 21;
- Fiches de renseignements;
- Séances d'examens médicaux;
- Relevés mensuels des examens médicaux effectués;
- Etats récapitulatifs des honoraires et
- Etats de salaires;

Par contre, il sera procédé, comme par le  
passé, à une commande de produits pour analyse d'urine en  
faveur des Centres qui le désirent. Un relevé de vos besoins  
pour l'année 1995 dans ce domaine vous sera prochainement  
réclamé par voie d'instruction.

L'Administrateur général,

José DOOMS.